|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description : antennenordouest | République Française | NOUVELLE-CALÉDONIE  ---  **PROVINCE NORD**  ---  B.P. 41 98860 KONÉ  ---  **Direction de l’Aménagement**  **et du Foncier** |

N° 608020 - …/2025

**FICHE DE BESOINS**

Les produits d'entretien et d’hygiène à fournir et à livrer sont :

1. Pour l’aérodrome de Koumac :
   * Deux brosses à WC
   * Nettoyant sanitaire et anti calcaire 5 L
   * Produit d’entretien pour sols & surfaces 5L
   * 1 manche + 1 support pour frange 40 cm env
   * 1 seau pour frange
   * 1 frange lavage et brossage
   * 1 frange à bouclettes
   * 100 gants de protection jetables taille 9
   * 24 rouleaux de papier toilette
   * 2 bombes de nettoyant, dépoussiérant pour plastiques (voiture)
   * 2 flacons vides avec pulvérisateur
   * 1 produit d’entretien longue durée fosse septique
   * 2 éponges gros travaux
   * 1 paquet d’éponge pour vaisselle
2. Pour l’aérodrome de Bélep :
   * 1 balai pour poussières (intérieur)
   * 1 tapis anti-poussière d’intérieur
   * 100 gants de protection jetables taille 9.
   * 2 bombes de nettoyant, dépoussiérant pour plastiques (voiture)
   * 2 éponges gros travaux
   * 1 paquet d’éponges pour vaisselle
   * 2 flacons vides avec pulvérisateur

Conditions tarifaires :

Les offres seront détaillées par aérodrome afin que la facturation soit faite par aérodrome.

Livraison :

* Service des ports et aérodromes – Direction de l’aménagement et du foncier

Hôtel de la province Nord 98860 Koné

Facturation :

Les factures par aérodrome seront transmises par courriel à [facture@province-nord.nc](mailto:facture@province-nord.nc) et à après livraison et rédigées au nom du destinataire suivant :

PROVINCE NORD – Direction de l’Aménagement et du Foncier – Service des ports et aérodromes – BP 41 98860 KONE

Critères de jugement des offres

Les offres seront classées selon le critère suivant:

* 100% sur les tarifs proposés par aérodrome